



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, À LA SALLE GUY
POITRAS, LE MARDI 10 OCTOBRE 2023 À 19h00.**

Sont présent(e)s :

M. Guy Coté,	Maire
M. Alain Bachand, conseiller :	siège n° : 1
M Eric Larocque, conseiller :	siège n° : 2
M. Réjean Sini, conseiller :	siège n° : 3
Mme Valérie Desbiens, conseillère :	siège n° : 4
Mme Danielle Michaud, conseillère :	siège n° : 5
Mme Edith Simard, conseillère :	siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19H00.

19 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture d'assemblée**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023**
- 4. CONSEIL MUNICIPAL**
 - 4.1** Présentation du nouveau maire ainsi que du conseiller au siège no.2
- 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1** Liste des comptes payés et à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2** Dépôt des états financier au 30 septembre 2023
 - 6.3** Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires



No de résolution
ou annotation

6.4 Retrait ajout de signataires à la Caisse Populaire Desjardins

6.5 Résolution d'adoption du règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 911

6.6 Don à la Zec de Godbout Mistassini (ponceau)

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT

Pas de point à traiter

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Pas de point à traiter

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Acceptation de l'offre de service de Julie Simard concernant un amendement relatif aux conteneurs dans le périmètre urbain.

12. VARIA

12.1 _____

12.2 _____

12.3 _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-10-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par M. Guy Côté maire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Danielle Michaud

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2023-10-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Réjean Sini

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PRÉSENTATION DU NOUVEAU MAIRE AINSI QUE DU CONSEILLER AU SIÈGE NO.2

M. Guy Côté, maire se présente et présente également le nouveau conseiller au siège no.2 M. Eric Larocque.

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Monsieur le maire informe la population que le conseil d'administration aurons une rencontre à tous les jeudis.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Liste des comptes payés et à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit.

ATTENDU QUE la liste des comptes payés et à payer ont été déposées pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Bachand

D'approuver la liste des comptes payés au montant de 22 064.92\$ d'autoriser le paiement des comptes à payer pour la somme de 20 843.25\$;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-03



No de résolution
ou annotation

2023-10-04

6.2 Dépôt des états financiers au 30 septembre 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 septembre 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Godbout;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : M. Réjean Sini

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-05

6.4 Retrait ajout de signataires à la Caisse Populaire Desjardins

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Eric Larocque

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

- En cas d'absence ou d'incapacité du directeur général/greffier-trésorier, Kitty Theriault, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe aura les mêmes pouvoirs ci hauts mentionnés, que le directeur général /greffier trésorier.

Le directeur général/greffier-trésorier et la directrice générale adjointe/greffière trésorière adjointe, exerceront seuls les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante:

Sous la signature de deux (2) d'entre eux.



No de résolution
ou annotation

2023-10-06

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;

Les signataires autorisés au compte sont :

- Maire, M. Guy Coté;
- Maire suppléant, M. Rejean Sini, en cas d'absence ou incapacité du maire;
- Directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Provencher
- Directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe, Mme Ketty Thériault, en cas d'absence ou incapacité du directeur général/greffier-trésorier;
- La conseillère, Mme Edith Simard

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- **Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52\$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;**
- **Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;**

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Mme Valérie Desbiens;

APPUYÉ PAR M. Réjean Sini

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Godbout adopte le Règlement N 2023-04 modifiant le règlement N°2016-01 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité de Godbout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-07

6.6 Don pour la Zec de la rivière Godbout (ponceau)

ATTENDU QUE la municipalité de Godbout à un ponceau entreposé depuis quelque année et qui ne lui sert pas;

ATTENDU QUE la Zec de la rivière Godbout en a fait la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Edith Simard

Que le conseil municipal de Godbout accepte de faire un don d'un ponceau à la Zec de la rivière Godbout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-08

6.7 Location crédit-bail copieur Multifonctions couleur

ATTENDUE QUE la municipalité doit s'assurer d'avoir un service d'imprimante plus efficace a un cout avantageux

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Danielle Michaud

QUE le conseil municipal de Godbout accepte l'offre du centre bureautique a 196,20\$ + tx par mois pour 60 mois pour la location d'un copieur image Runner advance couleur DX C3930I.

7. SÉCURITÉ PUBLIC

Aucun point à traiter

8. TRAVAUX PUBLIC-TRANSPOR

Aucun point à traiter

9. HYGIÈNE DU MILLIEU

Aucun point à traiter



No de résolution
ou annotation

2023-10-09

10. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à traiter

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Acceptation de l'offre de service de Julie Simard concernant l'amendement relatif aux conteneurs dans le périmètre urbain secondaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Bachand

Que le conseil municipal de Godbout accepte l'offre de service de Julie Simard concernant l'amendement relatif aux conteneurs dans le périmètre urbain secondaire pour une somme de 500\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à traiter

12.VARIA


13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-10-10


14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Réjean Sini

DE lever l'assemblée il est 19H45



Guy Côté
Maire



Gilles Provencher
Directeur général, greffier trésorier